

Séance du 21 mars 2016

Date de la convocation : 14/03/2016

Présents : ARNAL Hélène, AZAM Nicolas, BERTRAND Nicole, BRU Daniel, CABAL Marie-Christine, CHAMAYOU Christian, CAPELLE Chantal, CASIMIR Jérôme, DELPY Caroline, FONTES Nadine, LUCIO Jean-Pierre, MALROUX Marie-Claire, MARLOT Ludovic, SARMAN Albert, VALAT Raymond

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Albert SARMAN

Ordre du jour :

- Approbation du compte administratif 2015
- Location licence IV
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'Agglomération de l'Albigeois
- Questions diverses.

Le vingt et un mars deux mille seize, à 20h 30, madame Marie-Claire MALROUX, maire, déclare la séance ouverte.

Approbation et signature du compte-rendu de la précédente réunion.

Approbation du compte administratif 2015

Christian CHAMAYOU présente les comptes de fonctionnement et d'investissement 2015

	FONCTIONNEMENT Détail de la dépense	Réalisé en 2014	BP + DM 2015	Réalisé 2015
6042	Achat prestations de services (repas cantine)	43 492.63	44 000.00	47 431.34
60611	Eau	3 311.18	3 300.00	3 206.58
60612	Électricité	23 276.80	23 000.00	26 618.96
60621	Combustibles (chauffage salle+école primaire)	9 722.66	9 700.00	10 299.93
60622	Carburants (GNR 913 €)	4 953.06	2 370.00	2 915.46
60623	Alimentation (dont 2527 flutes 1801€)	2 405.36	2 300.00	1 956.24
60631	Fournitures entretien	1 463.64	1 200.00	1 091.88
60632	Petit équip. Ecole:machine à laver+video projecteur	628.12	1 000.00	651.79
60636	Vêtements de travail	606.96	100.00	0.00
6064	Fournitures administratives	963.51	500.00	478.80
6067	Fourn.scolaires 40€/152 élèves + vidéo proj 225 €	6 415.13	6 080.00	5 824.46
6068	Autres fournitures	4 576.36	4 000.00	1 822.98
6135	Locations mobilières (1/2 journée stade nacelle)	1 050.37	0.00	186.14
61521	Entretien de terrains	4 887.27	3 000.00	1 928.62
61522	Entretien de bâtiments	4 405.72	32 629.00	2 676.07
61551	Entretien matériel roulant	1 076.96	1 500.00	1 514.17
61558	Entretien autres	1 951.27	2 000.00	650.77
6156	Maintenance(porte aut,ascenseurs,logiciels, photocop.)	11 806.73	11 000.00	12 297.94
616	Assurance bâtiments + véhicules	7 294.68	7 500.00	7 489.87
6188	Autres: 5 cont.légionnelle+SOCOTEC Local pro	504.70	440.00	445.20
6225	Indemnités percepteur	442.51	500.00	101.35
6226	Honoraires géomètre	2 736.00	0.00	932.77
6228	Divers contrôles (SOCOTEC Salle)	898.06	900.00	571.78

6231	Insertion presse Modification PLU		400.00	277.36
6232	Fêtes et cérémonies	2 098.35	1 500.00	1 569.45
6238	Impression ECHO + reliures 180€	2 118.00	2 400.00	2 528.00
6248	Transports(C.DEP 7X160=1120 +piscines école)	2 212.75	2 500.00	2 940.00
6256	Missions-frais déplacements	95.60	30.00	40.00
6261	Affranchissement +enveloppes pré timbrées 320€	518.34	820.00	767.33
6262	Frais télécommunication	4 184.54	4 200.00	4 487.59
627	Frais de renégociation des 2 prêts BPO	300.00	0.00	800.00
62876	Instruction dossiers Urbanisme C2A	0.00	4 583.00	
6281	Concours As.Maires	670.45	500.00	416.11
6288	Serv.ext.(TAPS 21200€+format°agents tech/adm- PESV2)	25 925.00	16 500.00	17 785.60
63512	Taxes foncières	1 603.00	1 680.00	816.00
	Charges à caractère général	178 595.71	192 132	163 520.54
6332	Cotisations FNAL	190.05	250.00	201.34
6336	Cotisations Centre de gestion + CNFPT	3 478.09	3 480.00	3 538.11
6338	Cotisations solidarité autonomie	613.91	700.00	660.44
6411	Salaires titulaires + Cotisations salariales	189 366.84	206 000.00	185 250.18
6413	Salaires non titulaires+ cot.salariales (remp.)	2 058.09	1 200.00	1 083.35
64162	Emploi Avenir + CAE	14 660.75	24 000.00	22 299.16
64168	Autres emplois d'insertion			1 304.85
6451	Cot.patronales URSSAF AT+AF Tit.+non Tit.	38 041.20	40 000.00	38 115.48
6453	Cot.patronales CNRACL+IRCANTEC+ERAFF	39 364.41	42 000.00	41 192.27
6454	Cotisations ASSEDIC non titulaires	1 110.03	1 700.00	1 617.35
6455	Cotisations assurance personnel	10 823.68	10 862.00	10 861.19
6456	Cotisations F.N.C.Supplément familial	1 435.00	1 387.00	1 387.00
6474	Cot.CNAS 2 200+CLAE 3444	5 392.96	5 650.00	5 649.04
6475	Cot.Méd.travail./pharmacie	975.09	1 000.00	923.80
	Charges de personnel	307 510.10	338 229.00	314 083.56
73921	Attribution de compensation C2A	77 648.84	77 649.00	77648.84
	Atténuations de produits	77 648.84	77 649.00	77648.84
6531	Indemnités Maire + 4 Adjoints+ Cot URSSAF	46 086.08	43 500.00	42 880.08
6533	Cotisations patronales élus (retraite)	1 740.53	1 710.00	1 693.50
6534	Cot.Patronales URSSAF Maire	6 356.89	6 100.00	5 520.71
6541	Créances admises en non-valeur	1 783.45	0.00	
6554	Contribution Synd.Am.Hydraulique Dadou 2.5€ /hab.	3 362.50	3 378.00	3 377.50
6574	Subv.associations + crèche7500 € 9 enfants	14 555.00	13 903.00	13 674.00
	Autres charges de gestion courante	73 884.45	68 591.00	67 145.79
66111	Intérêts dette	49 454.15	49 273.00	49 272.95
661132	Dette récupérable	0.00	179.00	178.62
66	Charges financières	49 454.15	49 452.00	49 451.57
67	Titres annulés	1.00	1.00	
23	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	
042	Art.6811 Opérations d'ordre	10 593.00	10 593.00	10 593.00
	TOTAL GENERAL	697 687.25	736 647.00	682 443.30

FONCTIONNEMENT Détail de la recette	Réalisé 2014	Prop. BP 2015	CA 2015
Article 6419 Remboursement frais de personnel (SOFCAP)	12 273.66	10 000.00	6 019.67
Chap.013 art. 6419 Remb.frais de personnel	12 273.66	10 000.00	6 019.67
Art.70311 Conc.cimetièrè (64€ le m²) ou case 2/3 -1/3 CCAS	0.00	86.00	560.67
Article 70323 Red.occup.domaine public (vide-grenier)	10.00	10.00	10.00
Article 7066 Repas Cantine	42 448.10	44 099.81	41 657.68
Article 7067 Garderie	14 100.85	14 800.00	21 178.73
Article 70846 Remb. C2A mise à disposition personnel	34 402.66	34 400.00	34 402.66
Article 70876 Remb. C2A Remb charges générales	966.20	966.00	966.20
Art.70878 Part.LabDénat 1400€ RembOM 122€ chauff.5€	50.00	340.00	1 955.81
Chapitre 70 Produits de services	91 977.81	94 701.81	100 731.75
Article 73111 Impôts locaux	309 102.00	338 320.00	343 249.00
Article 7325 Fonds de péréquation (C2A)			19 954.00
Chapitre 73 Impôts et taxes	309 102.00	338 320.00	363 203.00
Article 7411 DGF- Dotation Forfaitaire	120 141.00	110 050.00	110 050.00
Article 74121 Dotation solidarité rurale	24 877.00	26 611.00	26 611.00
Article 74127 Dotation Nationale Péréquation (DNP)	17 788.00	15 156.00	15 156.00
Article 74712 Remboursement Emploi AVENIR	9 291.72	9 380.00	8 927.26
Art. 74718 Autres part.Etat (rythmes scol.7815 €+CAE 7000€)	8 400.01	9 000.00	15 116.04
Article 74751 Part. C2A/ fonds de concours	10 224.00	-	
Article 7482 Compensation perte taxe additionnelle	11 960.16	10 000.00	10 885.56
Article 748314 Dotation unique compensation	57.00	38.00	38.00
Article 74834 Compensation Etat -Taxes Foncières.	6 933.00	5 515.00	6 035.00
Article 74835 Compensation Etat -Taxes Habitations	4 877.00	5 521.00	5 521.00
Article 7484 Dotation recensement population	2 869.00	-	
Article 7488 Autres Remb.clefs perdues	424.35	400.00	82.68
Chapitre 74 Dotations, subventions	217 842.24	191 671.00	198 422.54
Article 751 Redevance licence IV 86€ /mois janv.à juillet	429.00	1 032.00	344.00
Art752 salle 2896 Loyers inf.1956 Orthop.3024 ADMR 1836	4 319.12	8 900.00	9 715.78
Chapitre 75 Autres produits gestion courante	4 748.12	9 932.00	10 059.78
Article 76232 Intérêts dette récupérable (C2A)	12 158.00	20170	20 170.00
Article 7688 Autres produits financiers (parts sociales)	3.96	4	3.05
Chapitre 76 Produits financiers	12 161.96	20 174.00	20 173.05
Art.773 Mandat annulé exercice antérieur (dégrèvt Tfoncières)	157.74	0	190.00
Art.7788 PLU 1200, remise copieurs, patus la Teulière	4 385.87	1200	3 464.01
Chapitre 77 Produits exceptionnels	4 543.61	1 200.00	3 654.01
TOTAL des produits de l'année	652 649.40	665 998.81	702 263.80
Article 002 Excédent Fonctionnement 2014 reporté	0.00	70 648.19	
TOTAL GENERAL	652 649.40	736 647.00	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	Réalisé en 2015
Article 1641 Remboursement capital emprunts	53 242	53 241.78
Article 168751 Dette récupérable	3 996	3 995.89
Art.2188 Divers matériels : cumulus atelier	2 000	616.82
Sous total	59 238	57 854.49
Art 2313 Travaux	158 673	0
Total général	217 911	57 854.49

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2015	Réalisé en 2015
Art.10222 FCTVA	3 859	3 928
Art.10226 Taxe aménagement	22 755.89	31 793.47
Art.276351 Dette récupérable versée par la C2A	27 588	27 588
Chap.040/041 Op. d'ordre. Amort.réseau eau + voirie	10 593	10 593
Article 021 Virement de la section de fonctionnement	-	-
Total général	64 795,89	74 160.47
Art.001 Excédent d'investissement 2015	153 115.11	-
Total général	217 911	74 160.47

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
682 443.30	702 263.80
Excédent : 19 820.50 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
57 854.49	74 160.47
Excédent : 16 305.98 €	

Considérant le compte de gestion 2015 établi par le trésorier,

Sections	Résultat 2014	Part affectée à l'investissement	Résultat 2015	Résultat de clôture 2015
Investissement	153 115.11 €	0	16 305.98	169 421.09
Fonctionnement	70 648.19 €	0	19 820.50	90 468.69

Considérant que le présent compte dont le montant des titres et des mandats émis est conforme aux écritures tenues à la mairie,

Considérant le compte administratif 2015 du budget général dont le résultat de clôture est :

Section Investissement : + 169 421.09 €

Section de Fonctionnement : + 90 468.69 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2015 et le compte administratif 2015.

Contrat de location de la licence de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie à Pierre MAYNADIER, à compter du 01/04/2016.

Madame MALROUX rappelle au conseil municipal que la brasserie « Aux saveurs avicoles » dont le gérant était Fabrice TINCHON, avait cessé son activité au 01/05/2015. A la demande de Pierre MAYNADIER, domicilié 83 route d'Albi 81990 FREJAIROLLES,

Sur proposition de madame la maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte de louer la licence IV de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie, à monsieur MAYNADIER afin d'exploiter son bar, restaurant dénommé « SAJE », situé au 61 route d'Albi, bâtiment E, 81990 Fréjairolles, à compter du 01/04/2016, autorise Madame la maire à signer le contrat de location (modèle ci-joint) pour une durée de 3 années, renouvelable par tacite reconduction, fixe le montant du loyer mensuel à 86 €, dit que le loyer sera révisé à la date d'anniversaire du contrat.

CONTRAT DE LOCATION D'UNE LICENCE DE QUATRIEME CATÉGORIE

Entre les soussignés,

Marie-Claire MALROUX, Maire, 4 bis route d'Albi 81990 FREJAIROLLES, agissant au nom et pour le compte de la Commune de FREJAIROLLES

En vertu de la délibération du conseil municipal en date du 21/03/2016, ci-dessous dénommée « le bailleur »,

Et

Pierre MAYNADIER, l'exploitant, domicilié au 83 Route d'Albi 81990 FREJAIROLLES
Agissant pour le compte du bar-restaurant « SAJE » situé au 61 Route d'Albi, bâtiment E, 81990 FREJAIROLLES, ci-dessous dénommé « le locataire »,

Il a été convenu ce qui suit

Désignation de la location

Une licence d'exploitation de débit de boissons et spiritueux de quatrième catégorie.

Usage

La Mairie de FREJAIROLLES loue cette licence pour son exploitation à usage commercial au bar-restaurant «SAJE », situé 61 route d'Albi, bâtiment E, à FREJAIROLLES.

Le locataire ne peut, ni céder son droit, ni sous prêter.

Date de prise d'effet et durée de la location

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, commençant le jour de la signature de la dite convention.

Préavis

Pour le bailleur : à terme du bail, préavis de 6 mois

Pour le locataire : à tout moment, préavis de 6 mois

Montant du loyer

Loyer mensuel : quatre vingt six euros (86 €).

Modalités de paiement : mensuel, paiement à réception de l'avis des sommes à payer, à la perception d'Albi Périphérie d'Albi Ville et périphérie 209 rue du Roc 81000 ALBI.

Date de règlement : au 10 du mois à échoir.

Révision du loyer : Le loyer sera révisé annuellement à la date d'anniversaire du contrat.

Caution : 258 €

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'Agglomération de l'Albigeois

Le Schéma de Cohésion Territoriale (SCOT) du grand Albigeois a été élaboré à partir de 2007 et approuvé en juillet 2011. Il couvre le territoire de 44 communes. Il fixe les orientations générales et met en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles dans le respect des politiques du développement durable. Ces axes sont précisés dans 3 documents :

- Le rapport de présentation : diagnostic et évaluation environnementale,
- Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Le DOG (Document d'Orientation Générale).

Pourquoi réviser le SCOT : pour « le greniliser » dans le nouveau territoire ?

Les objectifs de la révision : Prendre en compte les nouveaux enjeux, impératifs écologiques, organisation du territoire, articulation entre urbanisme et déplacements, aménagement commercial polarités et aménagements du territoire.

Approfondir et adapter le SCOT actuel, aux 48 communes des 3 inter co : C d'agglomération Albigeois, C. de C. des Monts d'Alban et du Villefrancois et la C de C centre Tarn.

Aboutir à l'approbation d'un SCOT « intégrateur » .

La loi portant engagement national pour l'environnement (ENE) de 2010 a introduit le principe selon lequel les Plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales doivent être compatibles avec le SCoT, intégrateur des documents de planification supérieurs (Sdage, Sage, charte PNR...). La multiplication des normes supérieures étant source de risques juridiques, la loi Alur va plus loin que la loi Grenelle II dans la simplification. Ainsi, le SCoT devient le document pivot qui sécurise les relations juridiques. C'est au regard du SCoT que les documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUI, cartes communales) doivent être rendus compatibles. La loi Alur crée par ailleurs une nouvelle mission pour le SCoT : identifier les espaces pour lesquels une analyse du potentiel de densification et de mutation des espaces bâtis devra être menée dans les PLU.

Le diagnostic du territoire : 4 communes nouvelles : Arifat, Montredon-Labessonnié, Montroc, Rayssac
5 communes en loi montagne, 135 000 m² de surfaces de vente en grande surface dont les ¾ sur Albi
Saint Juery, Le séquestre, Lescure, Puygouzon, 110 Hab/km², 90% de la population réside à moins de 30 mn d'Albi, ¾ des emplois salariés sont sur Albi.

Plus d'infos : www.scot-grandalbigeois.fr

Le PLUI doit être compatible avec le SCOT ainsi prendre en compte les orientations définies.

La loi du 20/12/14 suspend jusqu'en 12/2019 la caducité des POS, l'application de la loi Grenelle II, ou grenellisation des PLU et leur obligation de mise en compatibilité avec les SCOT si une démarche de PLUI est mise en œuvre avant 12/2015.

Le PLUI des 17 communes se construira en étudiant le fonctionnement, les enjeux du territoire, il élaborera un projet de développement respectueux de l'environnement et établira des règles d'utilisation des sols. Il devra permettre, au vu des spécificités des communes de proposer un projet partagé.

La mise en place du PLUI fait l'objet d'une Charte de collaboration pour un urbanisme partagé en albigeois entre la Communauté d'agglomération et les communes membres.

Principes fondateurs : Le PLUI est élaboré dans le respect de l'identité et de la spécificité des communes. Il prend en compte la dimension urbaine et la dimension rurale des communes du territoire.

Le PLUI est un outil à l'échelle de l'agglomération, bassin de vie des Albigeois.

Le PLUI vise à mettre en cohérence les différentes politiques territoriales d'aménagement et de développement de chaque commune.

Le PLUI est garant d'efficacité et de lisibilité pour répondre aux évolutions réglementaires, aux enjeux du développement territorial et limiter les risques contentieux.

Ainsi l'objectif fixé est de débattre des orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) avant le 26 /03/2017 afin d'approuver le PLUI avant décembre 2019.

Les étapes : Cf doc

Modalités de concertation actées avec les communes : Un planning précisera, prochainement les échéances de communication, concertation et de travail :

Conférences, un comité de pilotage (composé de 3 membres par commune), des commissions thématiques et réunions de travail avec les communes ainsi que l'information au conseil communautaire.

Envers les habitants : Communication par la presse, affichage.

Une adresse mail spécifique. plui@grand-albigeois.fr

Un recueil des observations des demandes sur des registres en mairies, ou par courrier adressé à la C2A ou sur RDV : 05 63 76 05 60

Des réunions publiques.

Permanences dédiées sur les communes: courant 2017 sur le PADD.

PS : Les modalités de perception de la taxe d'aménagement ne sont pas modifiées et la commune concernée conserve le bénéfice de la part communale.

L'obligation de numérisation et d'accessibilité au public des documents d'urbanisme est en cours.

Les maires restent seuls compétents pour délivrer les autorisations en matière d'urbanisme sur leur commune.

Questions diverses

Courrier inter association

Madame la maire donne lecture du courrier des associations reçu en mairie. Le président du comité des fêtes avait invité les associations à une réunion le 10 décembre dernier. Les présidents du comité des fêtes, la gymnastique volontaire, la chasse, géobiologues, le badminton, le foot fréjarilles Cambon collines iavaient répondu présents. Chaque association a exposé ses besoins, les problèmes rencontrés, sa place dans la commune...

Il est à préciser que la mairie n'avait pas été invitée à cette réunion.

Il ressort de ce courrier de nombreuses revendications tant sur l'état de la salle, de la responsabilité de chacun, des subventions...

Madame la maire suite à ce courrier a réuni la commission municipale Sports et associations, puis a organisé une réunion avec toutes les associations pour débattre de ses sujets.

Nuisance produits phytopharmaceutiques

Mme Gobbi, domiciliée Prairie de Mazens, interpelle la mairie concernant les risques qu'elle estime encourir lors de l'épandage de produits phytosanitaires dans le champ par Stéphane GACHES, son voisin agriculteur. Madame la maire a saisi l'Agence Régionale de la Santé ; il lui a été répondu qu'il appartient au titre des pouvoirs de police que la maire doit faire respecter la réglementation. Considérant la difficulté et sensible au risque sanitaire encouru, Madame la maire va solliciter les services de la chambre d'agriculture.

SDET borne électrique

En conseil municipal du 19 octobre, le conseil municipal a délibéré sur l'approbation du transfert de la compétence Infrastructures de Charge pour Véhicules Electriques.et l'installation d'une borne sur la commune.

A ce jour, le SDET nous indique que le coût de fonctionnement est de 500€ par borne et par an. Considérant cette précision, le conseil municipal refuse l'installation.

Travaux de voirie d'investissement 2016

Rapporteur Albert Sarman

Les chemins suivants seront repris en partie, pour un montant total de dépenses de 62 612.53 € HT

- Chemin de Brugas
- Chemin de Sarromas
- Chemin de Revel
- Chemin de Falcou
- Chemin de Clairefont / Pinet
- Chemin du lotissement de la Grimalié

Patus de Cavaziès : sentier piétonnier

Madame la maire informe le conseil municipal que suite à un accident de la route, Yohan Didone de Cavaziès est lourdement handicapé.

M et Mme Didone ont fait une demande à la mairie pour la création d'un chemin piétonnier (à leurs frais) pour favoriser les promenades en fauteuil roulant..

Cette voirie appartenant au patus, un courrier a été transmis aux propriétaires des parcelles afin d'avoir leur autorisation. Michel Valat, conseiller municipal domicilié sur ce patus est désigné référent sur ce dossier.

Sinistre à la salle annexe

Madame la maire signale qu'une fois de plus, des actes de vandalisme ont eu lieu à la salle annexe. Le coût de réparation de la porte est de 300€, la vitre 200€.

1^{er} bilan du prestataire API Restauration à la cantine

Ce premier bilan est positif. Les enfants sont satisfaits des repas servis. L'équipe de la cantine également. Pour l'instant, nous n'avons pas de réclamation à formuler.

Absences

Madame la maire informe que 2 agents sont absentes pour cause de maladie :

- Yolande Médalle depuis mi-janvier, remplacée par Florence Melchiori, secrétaire à mi-temps à Labastide de Dénat.
- Marylène Cèlerin depuis mi-décembre remplacée par Marion Valat.

Nom de la future région

Madame DELGA, présidente de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées sollicite les conseils municipaux pour proposer le nom de la future région.

Fait et délibéré, les, jour, mois, an susdits et ont signé les membres présents.

ARNAL Hélène	AZAM Nicolas	BERTRAND Nicole	BRU Daniel	CABAL Marie-Christine
CAPELLE Chantal	CASIMIR Jérôme	CHAMAYOU Christian	DELPY Caroline	FONTES Nadine
LUCIO Jean-Pierre	MALROUX Marie-Claire	MARLOT Ludovic	SARMAN Albert	VALAT Raymond Absent

